

POURSUITE DU RETOUR DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES



Chère Madame, Cher Monsieur,

Du 12 au 22 mai, nous avons expérimenté une reprise progressive de l'école dans le respect du protocole sanitaire édicté par l'Éducation nationale. Le bilan de cette première période est positif, reconnu collectivement par tous les acteurs : représentants des parents, enseignants, élus. Les enseignants ont réussi à réorganiser leur classe, à gérer les gestes barrières et à adapter leur pédagogie ; les parents se sont adaptés aux nouveaux protocoles, le personnel municipal a assuré le nettoyage en continu des locaux ainsi que l'accueil périscolaire et la restauration dans le respect des nouvelles règles sanitaires.

Cela nous permet aujourd'hui d'envisager sereinement l'intégration de l'ensemble des classes élémentaires.

Ainsi, à partir du mardi 26 mai, de manière progressive, les enfants d'élémentaire pourront tous retrouver le chemin de l'école, sur inscription préalable, auprès de leur enseignant pour deux jours de classe. La restauration scolaire avec un repas froid équilibré pris sur place et l'accueil périscolaire seront ouverts.

S'agissant des classes de toute petite, petite et moyenne section, au vu du protocole sanitaire mis en place, l'accueil des enfants reste impossible à organiser.

Vous trouverez ci-joint un « questions/réponses » ainsi qu'un courrier de la directrice de l'école de votre enfant vous donnant les consignes sanitaires strictes à respecter ainsi que tous les éléments pour vous décider. Le service enfance reste à votre disposition pour toute autre question à : enfance@arnage.fr

Je reste conscient des inquiétudes suscitées par cette crise et de l'impact sur votre vie personnelle.

Je me suis attaché à assurer constamment les conditions de la sécurité sanitaire de vos enfants.

Si ces conditions n'étaient plus réunies, je me réserve toujours la possibilité de modifier les organisations.

Je continuerai à ne prendre aucun risque, dans l'intérêt de vos enfants.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,



Le Maire d'Arnage,
Thierry COZIC

Contact : enfance@arnage.fr

LE TEMPS SCOLAIRE

Combien de jours par semaine mon enfant sera-t-il accueilli ?

Il sera accueilli deux jours sur quatre hors jours fériés. Un planning des jours sur site pour votre enfant vous est transmis par l'enseignant. Il doit être strictement respecté.

Y-a-t-il école le mercredi ?

Non l'accueil des enfants se fait sur les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors jours fériés.

Puis-je changer d'avis sur la venue de mon enfant ?

Vous devez décider de la venue ou non de votre enfant pour toute la période du 26 mai au 3 juillet pour les CE1, CE2, CM1.

Vous devez décider de la venue ou non de votre enfant pour toute la période du 2 juin au 3 juillet pour les GS, CP, CM2.

Quels sont les horaires ?

Les horaires sont 8h45-11h45 / 13h30-16h30 et des variations sont prévues sur certains sites pour assurer la distanciation sanitaire à l'entrée et à la sortie de l'école.

Y-a-t-il des Zanim's ?

Non, le temps sur site est strictement du temps scolaire.

Comment sont gardés les enfants de personnels prioritaires ?

Les enfants du personnels prioritaires sont accueillis par leur enseignant 2 jours par semaine et répartis dans les classes les 2 autres jours.

Quels sont les personnels prioritaires ?

Il s'agit des soignants, des forces intérieures mobilisées dans la gestion de la crise et des enseignants de primaire.

Qui fournit l'attestation à l'employeur si mon enfant n'est pas accueilli à l'école ?

Le service Enfance vous fournira cette attestation.

Elle est à demander par mail à : enfance@arnage.fr

LES MESURES SANITAIRES

Comment sont assurées l'hygiène et la désinfection des locaux ?

En plus de la désinfection totale journalière assurée en fin de journée, un à deux agents d'entretien seront présents sur chaque équipement scolaire pour assurer régulièrement tout au long de la journée le nettoyage des sanitaires et des surfaces (interrupteurs, rebords, tables, etc.).

Comment sera respectée la distanciation sanitaire pendant la journée ?

Les salles de classe sont aménagées de manière à assurer un espace suffisant autour des enfants.

Un sens de circulation des enfants est prévu dans chaque bâtiment scolaire pour éviter les croisements.



Comment se déroulent les récréations ?

Les enseignants assureront la distanciation sanitaire même pendant les récréations qui pourront être prises de manière décalée suivant les effectifs et les écoles. Ils mettront tout en œuvre pour assurer les activités ludiques aux enfants pendant ce temps (ex : bulles de savons, jeux de craie au sol, etc.)

Les structures de jeux ne seront pas accessibles aux enfants.

Pendant les récréations, les sanitaires de la cour seront accessibles et nettoyés régulièrement.

Les enfants se lavent les mains avant et après les récréations.

A quelle régularité mon enfant va se laver les mains ?

8 fois dans la journée au minimum : en arrivant et en partant à l'école, avant et après les repas, avant et après chaque récréation

mais aussi avant et après être allé aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué.

Mon enfant portera-t-il un masque ?

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés si les parents les fournissent.

En revanche, tous les personnels (enseignants, agents municipaux) en seront équipés.

Comment est assurée la distanciation aux abords de l'école ?

Des entrées différenciées pour chaque classe permettront d'éviter les croisements. Il est demandé aux parents d'assurer la distanciation avec les autres familles sur les trottoirs et parkings. La police municipale sera présente aux abords des sites matin et soir.

LES ENFANTS DE MATERNELLE

Comment se déroulera la sieste ?

Il ne sera pas assuré de sieste des GS pendant cette période.

Mon enfant peut-il amener son doudou ?

Ce n'est pas conseillé.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Faut-il s'inscrire ?

Oui par le Portail familles ou par mail à : enfance@arnage.fr

Nous vous invitons à vérifier sur le portail famille l'état de vos réservations et à les modifier si nécessaire.

Les régimes spécifiques et les PAI seront-ils assurés comme d'habitude ?

Oui, ils seront assurés dans les conditions habituelles, dans le respect des PAI signés.

Quel repas sera servi à mon enfant ? et où ?

Les repas fournis seront des menus froids, équilibrés et variés.

Exemple : salade de tomates vinaigrette, nuggets de poulet avec taboulé, yaourth, fraises.

Ils seront pris sur chaque site (aux écoles Gérard Philippe et Françoise Dolto : soit dans la cour, soit dans une salle d'activité, soit dans le réfectoire; à l'école Auguste Renoir : soit dans la cour soit dans une salle d'activité).



LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

Quels sont les horaires ?

A partir de 7h15 le matin et jusqu'à 18h30 le soir

Le goûter est-il fourni ?

Oui dans les conditions habituelles.

Où et par qui les enfants seront-ils accueillis ?

Les enfants sont accueillis par l'équipe d'animation habituelle dans les mêmes locaux que le reste de l'année sauf à l'École Élémentaire Gérard Philipe où ils seront également accueillis dans la salle d'arts plastiques de manière à pouvoir assurer la distanciation sanitaire.

Comment se déroule l'accueil ?

Les enfants seront accueillis à la porte de l'accueil périscolaire. Les parents ne pourront pas entrer dans l'enceinte du bâtiment.

Les enfants disposeront d'un matériel individuel (ex : un pot de crayon par enfant) et les activités proposées prendront en compte la distanciation sociale. Le matériel est désinfecté à la fin de l'accueil du matin et du soir.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

A partir du 3 juin, l'accueil de loisirs, aujourd'hui réservé aux enfants de personnels prioritaires, est à nouveau ouvert à toutes les familles selon les capacités (réduites de moitié par rapport à l'année en raison du protocole sanitaire).

Les familles sont invitées à s'inscrire en indiquant leurs demandes pour la période allant du 3 juin au 1er juillet sur le portail familles.

POINTS DE VIGILANCE POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

(protocole sanitaire)

1. Prendre la température des enfants le matin et la communiquer aux enseignants verbalement ou par écrit dans le cahier de liaison ou autre
2. Respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée et de départ
3. Éviter tout attroupement sur les trottoirs et parkings

